

REIGNAC-SUR-INDRE, le 8 février 2016

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 15 Février 2016 à 20 heures.

- Projet de budget 2016
- Avis sur le droit de préemption (DPU) boucherie Simon
- Fonds Départemental de Solidarité Rurale : demande et plan de financement
- Subvention parlementaire
- Présentation de l'avant-projet Place du Bourg du Fau
- Indemnité de déplacement d'une employée communale
- Demande d'autorisation d'occupation de la voirie par artisan pizzaiolo
- NACEL subvention (accord de principe)
- Questions diverses
 - ~ Compte rendu assemblée plénière CCLD
 - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille seize, le 15 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2016

PRÉSENTS : (13) Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : (2) Madame Chantal CHARTIER a donné procuration à Madame Gisèle POTESTAT, Madame Françoise BOUCHENY a donné procuration à Monsieur Loïc BABARY.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 06/2016

Exercice du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2015 au cours duquel avaient été évoquées les démarches entreprises avec la Communauté de Commune pour le maintien du commerce dans l'immeuble de Monsieur et Madame SIMON, sis 11 Place du Bourg du Fau et ses rencontres avec les professionnels médicaux de la commune. Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'intérêt public de disposer d'un local professionnel en centre bourg afin de maintenir et de compléter une offre de commerciale ou de services, d'autant plus que ce local commercial s'inscrit dans le plan de rénovation de la Place du Bourg du Fau.

Il indique que le prix de vente de l'immeuble, hors frais d'agence et d'enregistrement, est de 95 000€ Il présente à l'assemblée l'estimation qui a été réalisée pour le compte de la Communauté de Communes, par le service des Domaines qui est de 85 000€.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'exercice du droit de préemption de la commune compte tenu de l'engagement financier que cela représente. Il indique que compte tenu de l'intérêt du local il propose à l'assemblée de préempter à hauteur de 95 000€, et de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité Rurale.

Il propose au conseil municipal de se faire assister de Maître Anglada, notaire à Loches dans le cadre de ce projet d'acquisition.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 3 Contre,

(13 présents, 15 votants, 12 Pour, 3 Contre Michel PAREZ, Chantal CHARTIER, Françoise BOUCHENY)

- **DÉCIDE** de préempter à hauteur de 95 000€ pour l'acquisition de l'immeuble sis 11 Place du Bourg du Fau à Reignac sur Indre ;
- **DÉSIGNE** Maître Anglada, notaire à Loches, pour assister la commune lors de cette acquisition ;
- **AUTORISE** le Maire ou le premier Adjoint à signer les actes à intervenir.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 19/02/2016
et de la publication le 19/02/2016*



Délibération n° 07/2016**Fonds Départemental de Solidarité Rurale : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ayant décidé précédemment de préempter pour l'achat de l'immeuble de Monsieur et Madame Simon, la commune peut demander une subvention concernant cet achat dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR 2016 enveloppe socle).

Monsieur le Maire indique que la commune peut prétendre à 8 696€ de montant de subvention.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **APPROUVE** le projet d'achat de l'immeuble, sis 11 Place du Bourg du Fau à Reignac-sur-Indre, pour un montant de 95 000€ hors frais de notaire et d'enregistrement, soit environ 115 000€ tout compris ;
- **DEMANDE** à bénéficier d'une subvention dans le cadre du FDSR 2016 enveloppe socle concernant cet achat ;
- **DIT** que le plan de financement sera le suivant :
Subvention FDSR enveloppe socle 2016 : 8 696€00
Fonds propres : 106 304€00
- **CHARGE** le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de faire la demande de subvention et de signer les documents et actes à intervenir.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 23/02/2016
et de la publication le 23/02/2016*



Délibération n° 08/2016**Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire
pour le réaménagement de la Place du Bourg du Fau**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°64/2015 du 7 décembre 2015 l'autorisant à demander une subvention auprès de la réserve parlementaire, enveloppe octroyée à Monsieur le Sénateur d'Indre et Loire Jean-Jacques FILLEUL, afin d'aider au financement de l'Opération Cœur de Village qui consiste à réaménager la place du Bourg du Fau.

Ce réaménagement vise avant tout à sécuriser cette place pour les piétons, puisqu'un trafic routier important s'y opère du fait du carrefour entre la D17 et la D58, la voirie devrait ainsi subir des modifications afin de faire ralentir la circulation.

Ce réaménagement permettra également une meilleure accessibilité aux commerces déjà existants sur la place, et aura pour objectif de conforter leur existence.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit maintenant de préciser le plan de financement, faisant état des différentes participations demandées.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de la Réserve Parlementaire octroyée à Monsieur Jean-Jacques Filleul, Sénateur d'Indre et Loire, au titre de l'année 2016, pour l'opération Cœur de Village ;
- **DIT** que le plan de financement sera le suivant :

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable	Taux	Montant
DETR	Décembre 2015	non	227 047 €	30%	68 114 €
Réserve parlementaire	Décembre 2015		227 047 €		
Conseil Régional	Juillet 2013	oui	227 047 €	44%	100 000 €
Fonds propres / emprunt					58 933 €
TOTAL Hors Taxes					227 047€

- **CHARGE** le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de faire la demande de subvention et de signer les documents et actes à intervenir.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 23 / 02 / 2016
et de la publication le 23 / 02 / 2016*



Délibération n° 09/2016**Indemnité de déplacement d'une employée communale**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un employé communal des services techniques, étant chargé de l'entretien des différentes salles communales sur divers lieux de la commune, est amené à utiliser son véhicule personnel quotidiennement mais sur de très courtes distances afin de transporter le matériel d'entretien et également un collègue nouvellement embauché.

Il rappelle que l'agent fournit chaque année l'attestation d'assurance garantissant son véhicule en usage « affaires » et non en usage « promenade-trajet » ce qui lui vaut un surcoût de 5€13 pour l'année 2016.

Il suggère de lui verser une indemnité forfaitaire annuelle afin de couvrir une partie des frais de carburant et d'entretien du véhicule, l'assurance restant à la charge de l'employé.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** l'agent communal à continuer d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service ;
- **DECIDE** de lui verser une indemnité forfaitaire annuelle de 50 euros.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 23/02/2016
et de la publication le 23/02/2016*



Délibération n° 10/2016**Occupation du domaine public par un commerce ambulant**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur Franck CHESNOT, domicilié à Sorigny, qui souhaite installer son véhicule de commerce ambulant de vente de pizzas tous les lundis de 17h à 21h15 sur notre commune.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur Franck CHESNOT à installer son commerce ambulant les lundis de 16h30 à 21h15 sur la Place du Bourg du Fau de Reignac sur Indre ;
- **AUTORISE** le branchement électrique de son camion à la borne prévue à cet effet sur la place ;
- **DIT** que cette occupation du domaine public est consentie au tarif de 40€ par semestre, payable à réception du titre de recette afférent.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 23/02/2016
et de la publication le 23/02/2016*



Délibération n° 11/2016**Subvention : demande de versement anticipé**

Le Maire donne la parole à Mme Valérie Pommé, adjointe en charge de la commission communale culture et en relation avec l'association Nouvelles Aspirations Culturelles En Lochois (NACEL).

Mme Pommé donne lecture d'un courrier émanant de NACEL dans lequel le conseil d'administration de l'association indique ne pas encore avoir fixé de façon définitive le montant de la cotisation par habitant pour 2016, mais demande aux administrateurs d'échanger avec les différentes commissions municipales afin de prendre connaissance des difficultés financières actuelles.

Elle présente ainsi un appel à cotisation provisoire à 1€20 par habitant et demande la possibilité de faire un premier versement de 33%, sur la base de 1176 habitants concernant notre commune de Reignac-sur-indre.

Compte tenu de la qualité des spectacles reçus à Reignac-sur-Indre sur l'année 2015, les conseillers municipaux sont favorables à la poursuite de l'adhésion à l'association NACEL mais estiment qu'un effort pourrait être demandé aux spectateurs sur le prix des entrées permettant ainsi d'équilibrer les comptes, sans avoir recours à une trop forte augmentation des subventions communales.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **ACCEPTE** l'appel de cotisation provisoire présenté pour l'année 2016 ;
- **AUTORISE** le paiement anticipé à hauteur de 33% de la somme soit 465€.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 23/02/2016
et de la publication le 23/02/2016*



Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2015, section d'investissement et de fonctionnement ensuite, pour finir par les prévisions pour 2016. Il souligne la baisse des recettes de fonctionnement due principalement à la baisse des dotations de l'Etat. Le document de travail est distribué à chacun pour information et observations.

Madame Beffara présente l'avancée de l'avant-projet de l'opération de Réaménagement de la Place du Bourg du Fau afin de solliciter l'avis de l'assemblée. Le plan envisagé est donc projeté à la vue de tous et l'adjointe s'en sert de support pour donner les informations reçues du Cabinet Atelier Gama lors de la dernière réunion de travail et pour montrer le déplacement de la place de parking PMR comme demandé à une réunion antérieure. Elle indique qu'une maquette 3D a été présentée à la dernière réunion mais que celle-ci n'est pas terminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet présenté.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière assemblée plénière de la Communauté de Communes de Loches Développement, et présente succinctement son budget.

Il rappelle ensuite les portes ouvertes de l'atelier municipal le 30 avril au matin.

Madame Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme déposés courant du dernier mois sur notre commune.

Madame Beffara indique que des travaux de viabilisation des terrains devant accueillir la future zone d'activités de Reignac-sur-Indre devraient débuter en 2017.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 mars 2016 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 15 février 2016 comportant les délibérations :

06/2016 – Droit de préemption urbain (2.3) - **Exercice du droit de préemption urbain**

07/2016 – Subventions (7.5)- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale : demande de subvention**

08/2016 – Subventions (7.5) - **Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire pour le réaménagement de la Place du Bourg du Fau**

09/2016 – Régime indemnitaire du personnel (4.5) - **Indemnité de déplacement d'une employée communale**

10/2016 – Autres actes de gestion du domaine public (3.5) - **Occupation du domaine public par un commerce ambulancier**

11/2016 – Subventions (7.5) - **Subvention : demande de versement anticipé**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		